

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Le conseil de la Municipalité de La Minerve siège en séance extraordinaire ce jeudi 22 avril 2021, à 9 h, par visioconférence. Cette séance a été convoquée par le maire, M. Jean Pierre Monette, pour être tenue à huis clos et où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021

1. Mesures spéciales pour la tenue de la séance du conseil à huis clos;
2. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 22 avril 2021;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
5. Embauche de monsieur Victor Marquis au poste de patrouilleur pour la saison 2021;
6. Embauche de monsieur Hugo Bouvrette au poste de patrouilleur pour la saison 2021;
7. Embauche de madame Mélissa Rivard au poste d'inspectrice saisonnière;
8. Entériner l'embauche de madame Audrey Dignard au poste de préposée aux travaux publics;
9. Autorisation de cautionnement - Télé-Fibre La Minerve;
10. Autorisation de signature pour l'entente avec Benoit Séguin;
11. Autorisation de signature pour l'entente avec Mathieu Séguin;
12. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération - chemin des Grandes-Côtes;
13. Octroi d'un contrat de pulvérisation pour le chemin du Lac-à-la-Truite;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présentes Mmes les conseillères Hélène Cummings, Ève Darmana et Lynn Manconi et MM. les conseillers Marc Perras, Michel Richard et Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol ainsi que le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Robert Charette.

(1)
2021.04.132

MESURES SPÉCIALES POUR LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets successifs qui ont prolongé cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit à ce jour jusqu'au 23 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres

à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

(2.)
2021.04.133

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021

Le quorum étant constaté, il est 9 h 05.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 22 avril 2021 soit ouverte.

ADOPTÉE

(3.)
2021.04.134

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 avril 2021 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(4.)
2021.04.135

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(5.)
2021.04.136

EMBAUCHE DE MONSIEUR VICTOR MARQUIS AU POSTE DE PATROUILLEUR POUR LA SAISON 2021

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre pour effectuer de la patrouille municipale, notamment sur les plans d'eau et aux parcs, espaces publics et autres, pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour ce poste et les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Victor Marquis au poste de patrouilleur municipal pour la saison 2021, au taux horaire de 17,98 \$.

ADOPTÉE

(6.)
2021.04.137

Modifiée par
2021.06.181

EMBAUCHE DE MONSIEUR HUGO BOUVRETTE AU POSTE DE PATROUILLEUR POUR LA SAISON 2021

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre pour effectuer de la patrouille municipale, notamment sur les plans d'eau et aux parcs, espaces publics et autres, pour la saison 2021;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour ce poste et les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Hugo Bouvrette au poste de patrouilleur municipal pour la saison 2021, au taux horaire de 17,98 \$.

ADOPTÉE

(7.)
2021.04.138

EMBAUCHE DE MADAME MÉLISSA RIVARD AU POSTE D'INSPECTRICE SAISONNIÈRE

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour ce poste et les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Mélissa Rivard au poste temporaire d'inspectrice saisonnière, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(8.)
2021.04.139

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME AUDREY DIGNARD AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines au Service des travaux publics et l'offre reçue de madame Audrey Dignard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de madame Audrey Dignard, au poste de préposée aux travaux publics, à titre de personne salariée temporaire, selon les besoins du Service, et ce à compter du 14 avril 2021, au taux horaire de DIX-HUIT DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (18,59 \$).

ADOPTÉE

(9.)
2021.04.140

AUTORISATION DE CAUTIONNEMENT - TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE

CONSIDÉRANT les besoins de liquidités de Télé-Fibre La Minerve;

CONSIDÉRANT que pour obtenir ces liquidités via des emprunts, il est possible que des cautionnements soient demandés par les bailleurs de fonds;

CONSIDÉRANT la demande de Télé-Fibre La Minerve aux Municipalités de Labelle et de La Minerve afin d'obtenir des engagements de cautionnement des emprunts au besoin;

CONSIDÉRANT que les Municipalités considèrent qu'il est dans l'intérêt des contribuables que l'internet haute vitesse soit disponible sur la plus grande partie possible de leurs territoires;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le cautionnement de SOIXANTE-DIX POUR CENT (70%) d'un emprunt d'un maximum de TROIS CENT MILLE DOLLARS (300 000 \$), par Télé-Fibre La Minerve, et d'accepter que la Municipalité garantisse le respect et le paiement des obligations de l'emprunteur envers le ou les créanciers, en capital, intérêts, frais et accessoires, jusqu'à concurrence de la somme de DEUX CENT DIX MILLE DOLLARS (210 000 \$).

D'autoriser le maire ou son remplaçant et la directrice générale ou son remplaçant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser ledit cautionnement dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

(10.)
2021.04.141

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE AVEC BENOIT SÉGUIN

CONSIDÉRANT la nécessité pour les citoyens du lac La Minerve et du lac aux Castors d'avoir accès à une descente leur permettant de mettre à l'eau et de sortir de l'eau leurs embarcations;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre la Municipalité et monsieur Benoit Séguin, propriétaire riverain au 2, chemin Paul-Grégoire, au lac aux Castors;

CONSIDÉRANT que la descente sera entretenue par la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale ou son remplaçant, à signer l'entente avec monsieur Benoit Séguin, autorisant trois journées spécifiques pour la mise à l'eau des embarcations et prévoyant que 3 autres dates seront déterminées entre les parties, pour la sortie des embarcations à la fin de l'été.

ADOPTÉE

(11.)
2021.04.142

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE AVEC MATHIEU SÉGUIN

CONSIDÉRANT la nécessité pour les citoyens du lac La Minerve et du lac aux Castors, d'avoir accès à une descente qui leur permettra de mettre à l'eau et de sortir de l'eau leurs embarcations;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre la Municipalité et monsieur Mathieu Séguin, propriétaire riverain au 394-396, chemin des Pionniers, au lac aux Castors;

CONSIDÉRANT que la descente sera entretenue par la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Richard
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale ou son remplaçant, à signer l'entente avec monsieur Mathieu Séguin, autorisant trois journées spécifiques pour la mise à l'eau des embarcations et prévoyant que 3 autres dates seront déterminées entre les parties, pour la sortie des embarcations à la fin de l'été.

ADOPTÉE

(12.)
2021.04.143

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – CHEMIN DES GRANDES-CÔTES

ATTENDU QUE la Municipalité de La Minerve a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Minerve s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Minerve choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, monsieur Martin Benoit, ingénieur chez Équipe Laurence, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras

APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer l'engagement de la Municipalité de La Minerve à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

(13.)
2021.04.144

OCTROI D'UN CONTRAT DE PULVÉRISATION POUR LE CHEMIN DU LAC-À-LA-TRUITE

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par le directeur des travaux publics relativement à la pulvérisation du pavage existant sur le chemin du Lac-à-la-Truite, soit celle de « ACI inc. » à 0,84 \$ le mètre carré et celle de « Talon Sebeq inc. », à 0,89 \$ le mètre carré.

CONSIDÉRANT que le nombre de mètres carrés à pulvériser sera connu seulement une fois le contrat de pavage octroyé, soit dès que possible après l'ouverture des soumissions de pavage prévue pour le 30 avril 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras

APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la soumission de « ACI inc. » au coût de 0,84 \$ le mètre carré et d'autoriser le directeur des travaux publics à faire procéder aux travaux de pulvérisation sur une superficie n'excédant pas 32 400 mètres carrés, et plus précisément pour exactement la même superficie que celle retenue pour l'octroi du contrat de pavage sur le chemin du Lac-à-la-Truite.

ADOPTÉE

(14.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(15.)
2021.04.145 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 9 h 15.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière